

Pose sur sol chauffant

La pose sur sol chauffant est une pose technique qui nécessite la prise de mesures initiales (humidité, température) garantissant un bon résultat.

Attention : on ne pose pas de parquet sur un système de chauffage par le sol installé avant 1990, la température étant trop élevée.

Certains produits sont plus sensibles que d'autres à la déformation, ainsi les produits monolames se déforment plus que les produits 3 frises. Il faut noter aussi que plus les produits sont minces, plus ils peuvent se déformer. Dans ce type de pose, pour être pris en charge par la garantie il est préférable de coller le parquet en plain sur le support. La pose se fera sans sous-couche intermédiaire, en utilisant la colle BERRY ALLOC MS Polymère réf. 9310-0024, garantie sur ce type de sol. Se référer au DTU 51.2.

Les nouvelles collections BerryAlloc sont compatibles avec le sol chauffant.

Il est impératif de respecter les préconisations ci-dessous, ainsi que celles du fabricant de colle et bien sûr le DTU 51.2 relatif à la pose collée des parquets.

- **Les planchers chauffants doivent être conçus et installés de façon à ce que la température de surface** des «sols finis» (parquet posé) ne puisse pas dépasser 28°C (chauffage basse température).
- La résistance thermique cumulée du système (pare-va-peur + sous-couche éventuelle + parquet) doit être contrôlée :
 - si elle est calculée : **elle ne doit pas dépasser 0.13 m² k/W** (par addition des valeurs tabulées issues des règles Th.U).
 - si elle est mesurée : **elle ne doit pas dépasser 0.15 m² k/W** lorsqu'elle est mesurée par déterminant de la valeur de résistance thermique de ce système, ou de chaque partie du système soumis à l'essai selon la norme NF EN 12667.

Pour améliorer la performance acoustique en transmission, la pose peut se faire avec une sous-couche intermédiaire de type liège de 2,5mm maxi afin de respecter 0,15m² K/W mesuré. Se référer au DTU 51.2.

Valable quel que soit le système de chauffage au sol :

Protocole de mise en route préalable :

- L'épaisseur de la chape au-dessus des tuyaux de circulation d'eau doit être de 30mm minimum.
- Séchage de la chape 15 jours par centimètre d'épaisseur, augmenté de 50% par temps humide. Ce séchage naturel doit être complété par un séchage artificiel grâce au système de chauffage au sol. Cette opération s'effectue en présence du chauffagiste et fera l'objet d'un procès-verbal avec les différentes dates et contrôles effectués.
- Le chauffage (séchage naturel du support complété par une mise en température de l'installation de chauffage, par paliers de 5°C par jour, jusqu'à l'obtention de la température d'utilisation (28°C maximum en surface finie) sera maintenu pendant au moins trois semaines avant la pose du parquet, quelle que soit la saison, même en été. Il sera arrêté 48 heures avant la pose du parquet.

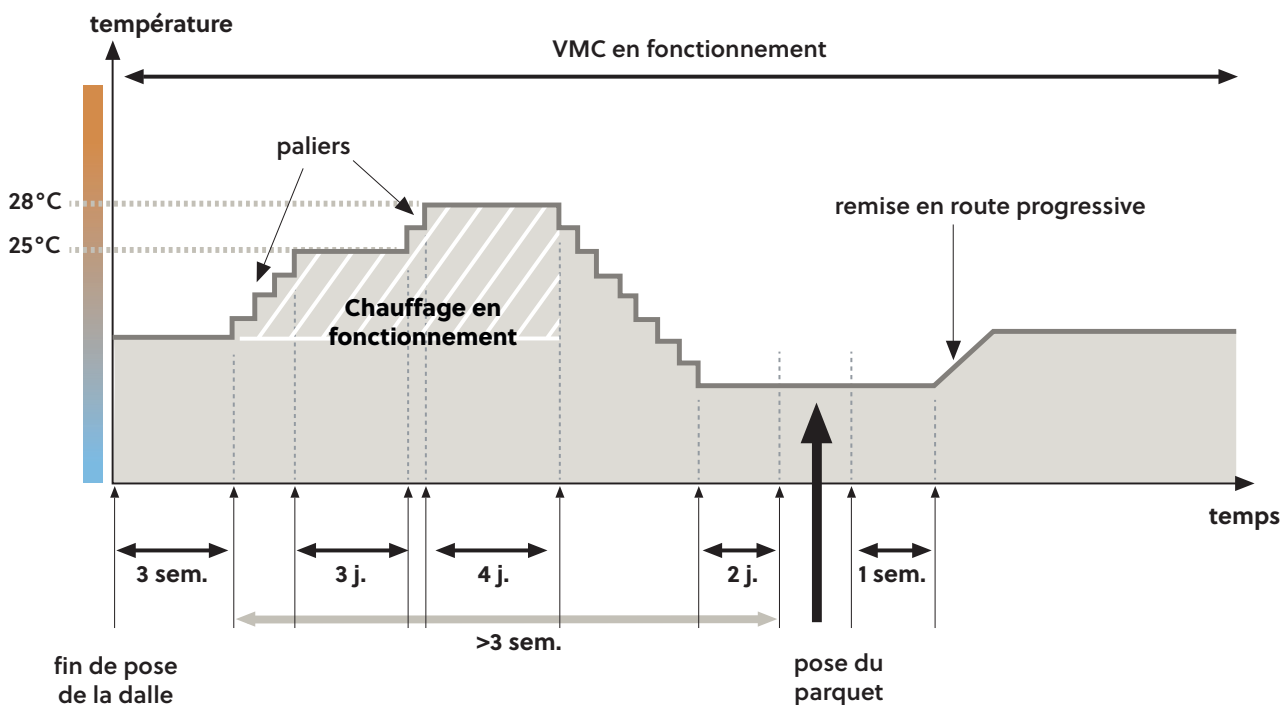
Selon le DTU 65.6.7 et 8

- La chape doit avoir un taux d'humidité ne devant pas dépasser 2% et 0.5% pour les chapes d'anhydrite, soit un minimum de 8 semaines de séchage (compter 2 semaines par cm d'épaisseur).
- Remettre progressivement le chauffage en route une semaine au moins après la mise en œuvre du parquet par paliers de 5°C pour atteindre progressivement la température de 28°C surface finie.

Une régulation doit être mise en place pour éviter des montées en température trop rapides.

Les installations de VMC doivent rester en fonctionnement durant la période estivale.

Schéma pour illustrer le protocole de la mise en route



Pose sur sols chauffants-rafraichissants

Selon DTU 65.8

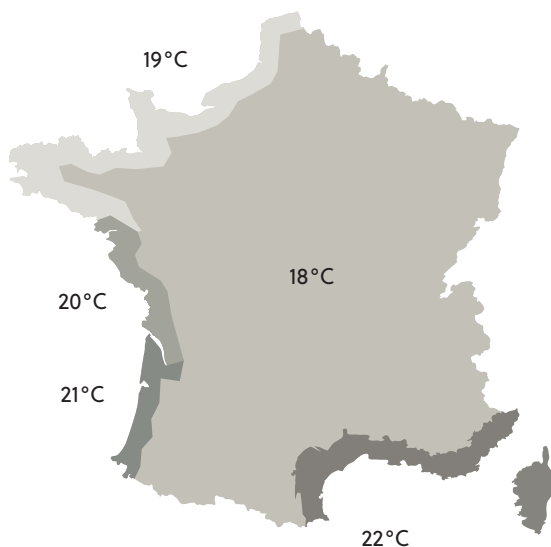
Pour une eau circulant dans les canalisations à une température de 18°C à 22°C, la résistance thermique R ne doit pas dépasser 0.09 m² K/W. Ceci est valable pour la pose du parquet collée en plain.

Lors du rafraîchissement, la température de consigne de la pièce ne doit pas être descendue de plus de 5°C par rapport à la température extérieure.

En France métropolitaine, la température minimale du fluide se détermine en fonction de la situation géographique suivant la carte ci-contre.

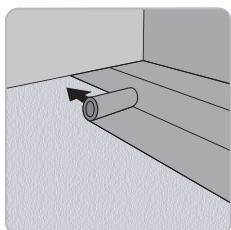
D'autres contraintes existent, c'est pourquoi le parquet massif est plutôt recommandé, sachant qu'une étude au cas par cas doit être réalisée au préalable.

Pour les cas hors France métropolitaine, il faudra veiller à ce que la température de fluide ne puisse jamais atteindre le point de rosée quelles que soient les conditions climatiques rencontrées.



Température minimale de fluide autorisée

Pose sur planchers chauffants hydrauliques



Dans certains cas particuliers (système de chauffage par eau chaude à basse température), la pose flottante est possible à condition d'utiliser la sous-couche BerryAlloc Excellence + et de prendre en compte que ce type de pose flottante sur sol chauffant peut provoquer des grincements ou joints ouverts en

période de chauffe.

De plus, la pose flottante dégrade l'efficacité du chauffage par le sol (lame d'air sous le parquet, sous couche... jouent un rôle d'isolant et atténuent les performances du chauffage).

Les planchers hydrauliques réversibles (chauffants-rafraîchissants) doivent être conçus et mis en œuvre conformément à la norme NF P 52-307 et selon le CPT « Planchers réversibles à eau basse température » (cahier CSTB 3164) et le DTU 65-14.

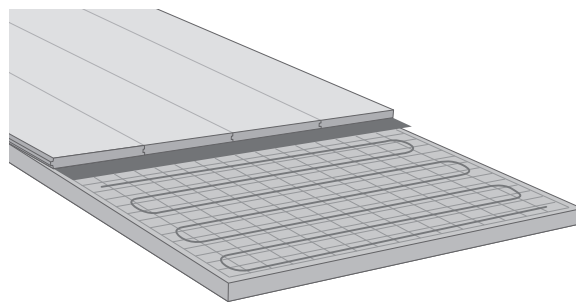
Pose sur planchers chauffants électriques

La pose de parquet sur un plancher chauffant électrique peut provoquer de graves désordres sur le parquet, la température pouvant monter bien au-delà des limites tolérées par le parquet. Il est donc nécessaire, pour éviter ces risques, de sensibiliser les occupants futurs, par un marquage à proximité immédiate du dispositif de commande du chauffage : « Chauffage électrique par plancher - Ne pas percer - Ne pas recouvrir et laisser un espace libre d'au moins 3 cm entre tout élément mobilier et le sol ».

Nous rappelons quelques règles qui figurent dans le CPT (Cahier des Prescriptions Techniques réf. PRE 09/07):

- de limiter la puissance linéique du câble chauffant à 18 W/m,
- de respecter un pas de pose (exprimé en cm) inférieur à 1,5 fois la valeur de la puissance linéique du câble chauffant (exprimée en W/m).
- Ne pas percer
- Ne pas recouvrir
- Laisser un espace libre d'au moins 3 cm entre tout élément mobilier et le sol. Il est interdit d'utiliser tout tapis et autre obstacle à l'évacuation de la chaleur générée par ce type de chauffage.

Dans tous les cas de figure, seule l'utilisation de la colle BerryAlloc permet d'assurer la garantie du produit.



Compte-tenu de ce dernier point, l'utilisation de films chauffants en rénovation ne sont pas compatibles avec nos parquets car ils ne permettent pas de réaliser une pose collée en plain.

Rappel sur les conditions de pose par rapport au système de chauffage au sol et les risques associés

	Chauffage		
	Réversible	Eau Chaude Basse Température (ECBT)	Plancher Rayonnant Électrique (PRE)
Flottante	Non	Oui <ul style="list-style-type: none">- Efficacité réduite- Sous-couche Excellence +- Risque de grincement- Joints ouverts visibles	Non
Collée	Oui <ul style="list-style-type: none">- Avec restriction temp. de fluide- Maîtrise de la gestion de consigne- Comportement en cas d'anomalie	Oui	Oui <ul style="list-style-type: none">- Prévoir ventilation sous meubles- Aucun blocage de la chaleur sur le parquet

**Collecte des informations préalables à fournir
en cas de pose sur sol chauffant ou réversible**

Entreprise :

Responsables des contrôles :

Date des contrôles :

BÂTIMENT

Localisation géographique du chantier (code postal)

Date de construction (bâtiment neuf ou non)

___/___/___

Date coulage dalle

___/___/___

Type de support (béton, chape anhydrite, carrelage, ...)

Type de bâtiment (maison individuelle, habitat collectif)

Preuves de mesures d'humidité de la chape (PV de test par poseur)

Oui Non

Humidité finale obtenue pour le support (< 2%)

_____ %

Présence VMC (à maintenir de la mise en route du système à la réception finale)

Oui Non

Date de pose du parquet envisagée

___/___/___

CHAUFFAGE RÉVERSIBLE

Type de chauffage au sol (marque, caractéristiques, fournir doc technique).

Présence d'une sécurité pour éviter l'apparition du point de rosée

Oui Non

Mise en route préalable du système de chauffe (fournir une copie du document)

Oui Non

PRODUIT ENVISAGÉ

Type de pose (collée bien sûr) avec notre colle (garantie)

Oui Non

Surface

_____ m²

POSEUR

Expérience pose collée

Oui Non